

FONDS EURO-CROISSANCE Ne vous précipitez pas sur ces tout nouveaux produits

Les fonds Euro-croissance représentent la principale nouveauté 2015, et nul doute que votre conseiller ne manquera pas de vous en proposer, au travers soit d'un contrat spécifique, soit d'un compartiment supplémentaire dans un contrat multisupport. Mieux vaut ne pas se précipiter, car ces fonds doivent faire leurs preuves et reposent sur un modèle très différent de celui des fonds en euros actuels. La garantie sur le capital (totale ou partielle, voir tableau) n'y est plus permanente. Elle n'est acquise qu'après un minimum de 8 ans. Toute sortie durant les 8 premières années peut donc se traduire par des pertes si les marchés sont mal orientés. Après 8 ans (ou plus, selon la durée choisie), le risque de perte est écarté, mais les gains ne sont pas assurés, puisque l'assureur ne garantira que le capital investi. En contrepartie,

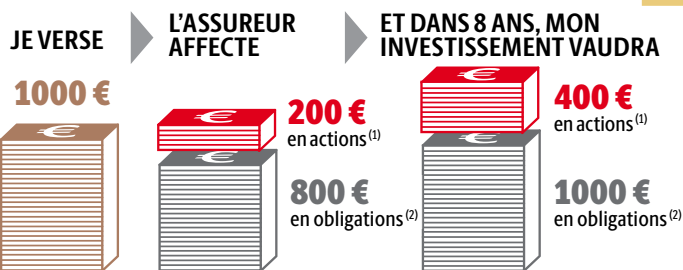
LES 4 CONTRATS EURO-CROISSANCE DU MARCHÉ				
Nom du contrat Distributeur/ assureur	Nom du fonds	Garantie proposée	Versement min. Frais d'entrée	Frais de gestion ⁽¹⁾
Avenir Retraite BNP Paribas/Cardif	Euro-croissance	100 % du capital sur 8 à 40 ans	50 € 3,50 %	1,55 %/an
Espace Liberté 2 Crédit agricole/Predica	Objectif programmé	De 80 à 100 % du capital sur 8 à 40 ans	40 000 € 4 %	1,4 %
FAR ⁽²⁾ Agipi/AXA	Agipi Euro-croissance	100 % du capital sur 10 ans ou plus	1 000 € 5 %	0,7 % + 10 % de la performance
Lionvie Rouge Corinthe Série 3 LCL/Predica	Objectif programmé	De 80 à 100 % du capital sur 8 à 40 ans	15 000 € 3 %	1,3 %

(1) Ce taux inclut l'ensemble des frais. (2) Il s'agit d'un contrat de retraite « Madelin » destiné aux travailleurs non salariés.

les fonds sont censés rapporter plus qu'un fonds en euros classique. Une partie de l'épargne est, en effet, investie dans un compartiment de diversifica-

tion (composé notamment d'actions), aux rendements plus prometteurs à long terme. Le gain supplémentaire attendu est, toutefois, très variable selon les assureurs, certains évoquant 0,5 % par rapport à leurs fonds en euros, d'autres de 1 à 2 % de mieux par an. Leur rendement pourrait donc aller de 2,5 à 5 %, mais il faudra attendre quelques années pour en juger. Ce montage n'est pas critiquable en soi. Mais la période est peu propice : en raison de la faiblesse des taux d'intérêt obligataires, pour garantir le capital au bout de 8 ans, les assureurs devront affecter une part importante de l'épargne à un compartiment sans risque. La poche de diversification risque donc d'être réduite à la portion congrue (de 10 à 20 %) et de limiter le gain supplémentaire attendu. Mais si les taux remontaient, ces fonds en profiteraient, car ils pourraient réduire la part du compartiment sans risque pour augmenter la poche de diversification. Raison de plus de ne pas y aller trop vite.

Comment l'épargne est garantie



(1) Compartiment de diversification. (2) Compartiment sans risque.

CONCLUSION Valorisation après 8 ans : **1400 €** soit un gain de **4,29 %** par an. La garantie sur le capital est assurée par le compartiment sans risque, dont le rendement permet de reconstituer le capital investi. Le surplus de performance vient de la diversification (qui peut toutefois connaître une évolution défavorable).